



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 29 mai 2024

### Retour sur la session des 28 et 29 mai 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 28 et 29 mai 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

### Assermentation

*Notre camarade Françoise Jeanneret a prêté serment en qualité de députée suppléante à l'occasion de la session de mai. Nous lui adressons nos félicitations.*

---

### Agriculture et viticulture 2023 ([24.001ce](#) et [24.001 24.002com](#)) et Améliorations structurelles agricoles ([24.002ce](#) et [24.001 24.002com](#))

## Des mesures bienvenues – et qui en appellent d'autres – pour un monde agricole à bout de souffle

*La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Je ne vais pas redire ce que mes préopinants ont déjà exposé, les avis de la commission ayant été assez unanimes. Par contre, j'aimerais replanter le décor du traitement de ces deux rapports. Leur traitement a commencé en pleine révolte agricole. Lors de la session de février, à l'occasion de la résolution pour soutenir le monde agricole, le groupe socialiste avait déjà annoncé qu'il entendait travailler concrètement sur l'agriculture neuchâteloise en particulier grâce aux rapports en commission. Trois mois plus tard, qu'est-ce qui en est ressorti ?

Tout d'abord le groupe socialiste a été conforté dans sa compréhension : le cadre fédéral de la politique agricole suisse suit une logique entrepreneuriale néolibérale et on fonce droit dans le mur. On parle d'augmentation de la taille des entreprises agricole, de diminution du nombre d'entre elles, d'augmentation de la rentabilité, de mécanisation ou de digitalisation croissantes, de progrès technique pour faire plus avec moins et de sélection des espèces pour le profit de l'agroalimentaire. Ou pour que nos agricultrices et agriculteurs survivent tout juste. Et le canton de Neuchâtel n'est pas épargné, même s'il a su se spécialiser et se maintenir à une taille raisonnable, nous dit-on. Et pourtant, les marges de la grande distribution sont toujours aussi peu transparentes et les prix payés toujours trop faibles pour couvrir les coûts



## Nouvelles du Grand Conseil

de production, qui eux ne font qu'augmenter au gré des aléas géopolitiques, des nouveaux investissements obligatoires et des règles fixées par le marché de la grande distribution.

La révolte de ce début d'année est un appel à l'aide d'un milieu qui n'en peut plus. Un milieu qui est à bout de souffle et ne voit plus d'avenir dans ce qu'il fait. Ce n'est pas la première fois. 1961, 1973, 1996 et enfin 2024. La situation est préoccupante, et pourtant ce n'est qu'avec le PA22+ que la politique agricole fédérale commence à se soucier de l'aspect social. Et il faudra encore attendre 2030 pour qu'on parle de « système alimentaire » et de « commerce durable ».

Le groupe socialiste en est convaincu : il faut que le monde politique sous la coupole fédérale prenne la mesure de la situation et propose enfin une refonte du système pour qu'il soit plus juste, plus humain et plus soutenable climatiquement.

Dans ce contexte, le groupe socialiste salue les efforts faits par le canton pour permettre les conditions favorables à quelques améliorations. Il soutient néanmoins que le canton pourrait en faire plus, en particulier dans deux domaines :

- La question du revenu agricole ;
- La pleine exploitation de la marge de manœuvre d'action cantonale.

Nous nous félicitons donc du dépôt par la commission de deux postulats allant dans ce sens. Parce que la situation du monde agricole est plus que préoccupante, surtout d'un point de vue social, et qu'il nous faut trouver des solutions innovantes et travailler main dans la main pour sortir de l'ornière.

Pour en revenir au rapport de commission, le groupe socialiste souhaite quand même relever qu'il est dommage que ce dernier soit si peu politique et qu'il ne mette que peu en avant les nombreux débats qui ont animés la commission. Cela étant, il soutiendra majoritairement les objets à voter aujourd'hui, donc la modification de la LASA, ainsi que les deux décrets octroyant de crédits cadre et le classement du postulat.

Concernant le classement de la motion populaire sur les vergers haute tiges, le groupe la refusera à la majorité. En effet, nous estimons que si le Canton a fait un effort honorable pour la mise en place de nouveaux vergers, la question de la protection des anciens vergers n'est pas encore traitée à ce stade alors que la motion le demandait explicitement. » •

*Le projet de loi 24.001 est adopté par 98 voix sans opposition.*

*Le projet de décret 24.002 n°1 est adopté par 97 voix sans opposition (vote à la majorité qualifiée des 3/5es).*

*Le projet de décret 24.002 n°2 est adopté par 98 voix sans opposition (vote à la majorité qualifiée des 3/5es).*

*Le classement de la motion populaire 19.127 est refusé par 62 voix contre 37.*

*Le classement du postulat 23.106 est accepté par 89 voix contre 4.*



## Nouvelles du Grand Conseil

### Motion du groupe VertPOP : Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal ([23.245](#))

## La présence du loup implique de trouver un équilibre, entre protection des animaux sauvages et de rente

*Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.*

« Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les député-es

Le loup est de retour et cela inquiète, ou réjouit, selon les points de vue. Le groupe VertPop souhaite que le Canton développe un plan loup pour être un canton pionnier dans ce domaine, comme il l'a été pour le lynx ! Le Conseil d'État nous dit que c'est inutile parce que, d'une part, le cadre est très largement fixé par la Confédération, et d'autre part, pour les prérogatives cantonales, le travail est déjà en route. Eh bien, tout le monde a raison, mais aussi un peu tort.

Neuchâtel a en effet été pionnier pour le lynx, mais, ce n'était pas un thème fédéral, et accessoirement, nous avons réintroduit le lynx, il n'est pas revenu seul. Le Conseil d'État nous dit que c'est difficile et délicat parce que le cadre est largement défini par des règles fédérales. Néanmoins, nos voisins vaudois ont mis en place un plan loup qui précise l'application de la stratégie choisie par le canton, et cela dans le respect du cadre fédéral.

Alors, oui, une grande partie de ce qui est demandé relève de la politique fédérale et :

- même si un groupe d'accompagnement pour le retour des grands prédateurs est constitué et fonctionne déjà ;
- même si des mesures d'accompagnement pour l'agriculture sont à disposition ;
- même si des barrières de secours sont à disposition ;
- même si ces barrières vont au-delà des normes exigées par la Confédération ;
- même si des mesures d'effarouchement sont déjà étudiées et partiellement testées ;
- et même si un certain nombre de choses sont déjà effectivement engagées.

Il apparaît au groupe socialiste que les mesures d'accompagnement, en lien avec la cohabitation avec l'agriculture, devraient être déployées dans un esprit plus proactif qu'aujourd'hui.

En résumé, si un certain nombre de choses pourraient paraître superfétatoires dans le long énoncé de ce que devrait contenir un plan loup, si nous gardons en mémoire que la préservation de la biodiversité et d'un environnement favorable ne se limite pas aux thèmes qui brillent dans la presse et en nous référant au texte du développement qui demande, je cite : « des mesures complémentaires visant prioritairement les deux objectifs suivants :



## Nouvelles du Grand Conseil

- Établir des conditions favorables pour l'établissement des loups et leur maintien à long terme dans le canton ;
- Réduire les dommages sur les animaux de rente et les conflits avec les activités humaines »

Le groupe socialiste pourra soutenir cette motion en demandant au Conseil d'État de veiller à ne pas se substituer aux prérogatives et obligations fédérales, et de veiller à, parallèlement, maintenir (voire développer) les ressources cantonales consacrées à la préservation de la biodiversité dans les nombreux autres chantiers déjà ouverts.

Nous avons reçu un amendement UDC qui demande que les frais engendrés chez les agriculteurs par les mesures proposées par la motion soient pris en charge par le Canton. Le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement. S'il paraît cohérent, ce n'est pas le bon outil pour soutenir notre agriculture de montagne et favoriser une cohabitation sereine avec le loup.

Accessoirement, ce principe, s'il était étendu à l'entier des problématiques agricoles, ouvrirait la porte au financement d'un grand nombre de mesures liées à des contraintes extérieures. Néanmoins, nous serons attentifs aux contraintes, tant techniques que financières, qui seront imposées aux agriculteurs et nous soutiendrons les mesures d'accompagnement nécessaires, mais de manière ciblée et en veillant à la cohérence avec les outils de la politique agricole, tant fédérale que cantonale.

Je vous remercie. » •

*Le traitement de la motion se poursuivra à la prochaine session.*

---

### Exécutif cantonal – Prévoyance professionnelle ([23.026ce](#) et [23.026com](#))

#### **Affilier le Conseil d'État à une prévoyance professionnelle nécessite d'autres mesures plus élaborées**

*La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe socialiste développée par Hugo Clémence.*

« Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,

Aux yeux du groupe socialiste, mettre fin aux rentes viagères du Conseil d'État n'est pas seulement un anachronisme qu'il convient de corriger mais c'est aussi faire un pas en avant



## Nouvelles du Grand Conseil

vers une situation que la majorité des Conseillers d'État aujourd'hui rencontre. De fait, à l'heure où les coûts de la vie augmentent, sans progression significative des salaires pour une grande partie de la population, maintenir ce qui peut être perçu comme un privilège ne se justifie plus. À cet égard, nous sommes satisfait-es, tout comme il est satisfaisant d'avoir pu partager ce constat tant avec l'ensemble des groupes parlementaires qu'avec le gouvernement.

Cependant, bien moins satisfaisant fût à notre sens l'entrain avec lequel le Conseil d'État s'est ingénié à trouver des mesures compensatoires, à même de préserver l'attractivité de la fonction exécutive. Volonté pourtant complémentaire à la démarche et que notre groupe partage. En effet, se bornant à des considérations strictement financières et notamment salariales, comme si elles étaient l'alpha et l'oméga de la mission ministérielle, le rapport du Conseil d'État déçoit par le traitement rapide des alternatives néanmoins intéressantes et auxquelles il conviendrait à notre égard d'accorder davantage d'attention.

Dès lors, à défaut d'avoir pu débusquer dans le rapport du Conseil d'État, et celui de la commission soit dit en passant, des éléments de réponse plus solides et plus variés à une problématique qui est réelle, une partie de notre groupe s'abstiendra sur l'entrée en matière, considérant que l'ouvrage est incomplet, contrairement d'ailleurs à ce qu'affirme le gouvernement lorsqu'il écrit avoir répondu au postulat de la commission législative. Cela étant, même en considérant uniquement les éléments de réponse financiers proposés, le groupe socialiste n'adhère pas à la proposition du Conseil d'État, qui prévoit en particulier une augmentation de salaire, en réponse à l'impératif d'attractivité, et une indemnité de départ correspondant à deux mois par année d'activité, en réponse au changement de système.

Notre groupe se ralliera à la proposition d'une légère adaptation salariale telle qu'elle est proposée par la commission, initialement par le groupe VertPOP. Il s'oppose également fermement à l'amendement du groupe libéral-radical qui fixe le salaire à hauteur de 280'000 francs annuels. Sur l'indemnité, mensualisée de préférence, notre groupe considère également que la proposition de la commission, soit un mois par année d'exercice, limité à douze mois, est la plus équilibrée. Il la soutiendra.

En synthèse, Madame la Présidente, chères et chers collègues, affilier les membres de l'exécutif cantonal à une institution de prévoyance professionnelle ordinaire, en supprimant par là ce qui peut être considéré comme un privilège et n'a plus lieu de demeurer, est une excellente chose. Œuvrer à préserver l'attractivité de la fonction par des mesures bien orientées et qui sortent peut-être un peu de la zone de confort dans laquelle l'État, parfois, aime à se rassurer, en est une autre. En l'occurrence, nous en attendons davantage en la matière mais sommes certain-es que le gouvernement saura se montrer plus créatif.



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

Pour terminer, Madame la Présidente, eu égard au dépôt tardif de l'amendement Vert Libéral-Le Centre, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de traiter, nous demandons une suspension de séance à l'issue de ces premières prises de position et avant les votes.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le renvoi en commission est accepté par 60 voix contre 33.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 29 mai 2024.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*